



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-196

PUBLIÉ LE 15 MARS 2022

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Cabinet/Service des affaires politiques et sociales

75-2022-02-10-00017 - Arrêté fixant la composition de la commission exécutive (COMEX) de la Maison départementale des personnes handicapées de Paris (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

75-2022-02-10-00017

Arrêté fixant la composition de la commission
exécutive (COMEX) de la Maison départementale
des personnes handicapées de Paris

Arrêté n°
fixant la composition de la commission exécutive (COMEX)
de la Maison départementale des personnes handicapées de Paris

**Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

La Maire de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment L.3221-3 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.146-3 à L.146-12, et R.146-19 ;

Vu la loi n°2011-901 du 28 juillet 2011 tendant à améliorer le fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées et portant diverses dispositions relatives à la politique du handicap ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2005 du Maire de Paris, président du conseil de Paris, siégeant en formation de conseil général, approuvant la convention constitutive du Groupement d'intérêt Public « Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris » ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2020 de la Maire de Paris, présidente du conseil de Paris siégeant en formation de conseil Général portant délégation à Monsieur Jacques GALVANI sur les questions relatives à l'accessibilité universelle et aux personnes en situation de handicap ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2020 de la Maire de Paris donnant délégation de pouvoir à Monsieur Jacques Galvani, adjoint à la Maire de Paris en charge de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap et conseiller de Paris, en vue d'assurer la présidence de la Commission Exécutive du Groupement d'intérêt Public « Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris » ;

Vu le Décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations.

Vu le procès-verbal du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de Paris du 2 novembre 2020 désignant les associations de personnes handicapées pouvant siéger à la Commission Exécutive du Groupement d'intérêt Public « Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris » ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2021 portant composition du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de Paris 2021 suite au renouvellement de l'instance ;

Considérant un nouveau représentant désigné par le Conseil Départemental de la Citoyenneté (CDCA) pour siéger à la Commission Exécutive de la Maison Départementale des Personnes Handicapées ;

ARRETENT :

ARTICLE 1 : L'article 2 de l'arrêté du 02 décembre 2020 est modifié comme suit.

Sont nommés pour représenter le département de Paris au sein de la Commission Exécutive du Groupement d'intérêt Public « Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris » :

Elus du Conseil de Paris :
Madame Maud LELIÈVRE, Conseillère de Paris,
Madame Nathalie MAQUOI, Conseillère de Paris,
Madame Emmanuelle RIVIER, Conseillère de Paris,
Monsieur Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris,
Monsieur Maxime COCHARD, Conseillère de Paris,
Monsieur Jérôme LORIAU, Conseiller de Paris,
Monsieur Alexis GOVCIYAN, Conseiller de Paris,

ARTICLE 2 : L'article 3 de l'arrêté du 02 décembre 2020 est modifié comme suit.

Sont nommés pour représenter les services de l'Etat et de l'agence régionale de santé au sein de la Commission Exécutive du Groupement d'intérêt Public « Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris » :

- Le/la directeur(rice) régional(e) et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant (DRIEETS)
- L'un des représentants du Cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris
- Le/la directeur(rice) académique des services de l'éducation nationale ou son représentant (DASEN);
- Le/la directeur(rice) général(e) de l'Agence régionale de santé ou son représentant (ARS);

ARTICLE 3 : L'article 5 de l'arrêté du 02 décembre 2020 est modifié comme suit.

Sont nommés pour représenter les associations de personnes handicapées à la Commission Exécutive du Groupement d'intérêt Public « Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris » :

Titulaire : Yvonne KASPERS SCHOUMAKER, représentant l'APEI 75,
Suppléante : Viviane MOLENAT, représentant l'APAJH 75,

Titulaire : Dominique BOUILLET, représentant l'APF France Handicap,
Suppléante : Patricia CORDEAU, représentant l'AFM Ile de France/Paris,

Titulaire : Philippe JOSPIN, représentant Autisme Ile de France,
Suppléant : Jean-Marie ROTA, représentant l'ASAP,

Titulaire : Michel COURCOT, représentant l'UNAFAM Paris,
Suppléante : Claude FINKELSTEIN, représentant la FNAPSY,

Titulaire : Jean-François LABES, représentant UNANIMES,
Suppléante : Maud GERDIL, représentant l'ARDDS Ile De France,

Titulaire : Régine LACROIX, représentant l'ANPEA,
Suppléant : Philippe PAUGAM, représentant l'AVH HAUUY,

Titulaire : Christelle CELESTANO, représentant LADAPT Paris,
Suppléant : Jean-François BOURSAULT, représentant l'AFASER

ARTICLE 4 : Les personnes désignées ci-dessus sont nommées pour la durée restante des mandats prévus par l'arrêté du 02 décembre 2020. Le présent arrêté qui prend effet à la date de sa signature sera publié au bulletin départemental officiel du Département de Paris et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

ARTICLE 5 : Une copie du présent arrêté sera notifiée aux intéressés.

Fait à Paris, en deux exemplaires originaux, le 10 février 2022

Pour La Maire de Paris et par délégation,
La sous-directrice de l'Autonomie

SIGNÉ

Gaëlle TURAN-PELLETIER

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

SIGNÉ

Marc GUILLAUME